

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ce dossier vous permet de procéder à votre inscription à la **SESSION DE FORMATION 2019** qui se déroulera

les 20, 21 et 22 Mars 2019
Canal de la Villette – 68 Quai de la Seine à Paris

Nous vous précisons qu'il s'agit de l'unique envoi et qu'il n'y aura pas de diffusion papier.

Ces données vous permettront, le cas échéant, de la faire figurer sur votre plan de formation de votre établissement, à moins d'une prise en charge des frais pédagogiques sur fonds propres ce qui simplifie la procédure.

Comme pour l'an passé, **il vous est demandé d'avancer l'intégralité des frais pédagogiques à l'ANCAGEC** et de constituer si vous le souhaitez un dossier de demande de prise en charge via OPCABOX (à ce jour nous ne connaissons pas le montant des prises en charge).

Lors de la saisie sur le site OPCABOX, **n'oubliez pas de sélectionner « NON »** lors de la saisie à la question **« Paiement direct par OPCALIA à l'organisme »**. Ainsi, à l'issue de la formation et après envoi par vos soins à d'OPCALIA de la facture acquittée, d'une attestation de présence et d'une facture établie par l'établissement, la somme attribuée vous sera réglée directement.

N'hésitez pas à faire suivre ces documents à de nouveaux collègues dans votre région.

Nous comptons sur toute l'attention que vous saurez apporter à la constitution de ce dossier, tout en respectant la date d'envoi.

MODALITES D'INSCRIPTION

ETAPE 1

Adresser avant le 14 Décembre 2018 :

A Monsieur Alain EHANNO
Collège et Lycée Saint Joseph du Loquidy
73 Boulevard Michelet
44322 NANTES CEDEX 3

- 1- Le **BULLETIN D'INSCRIPTION ANCAGEC (page 3)** en prenant soin de choisir le cas échéant la formule de restauration et/ou d'hébergement.
- 2- Le premier **règlement de 670 euros pour les frais pédagogiques.**
- 3- Le second **règlement correspondant à la formule choisie** (restauration et/ou hébergement) (non agrafé).
- 4- Par ailleurs, nous vous sollicitons pour joindre à cet envoi votre **BULLETIN D'ADHESION A l'ANCAGEC (page 5)**, accompagné du chèque personnel correspondant, complété éventuellement de votre contribution volontaire.
Cette démarche individuelle conforte la représentativité de notre association au sein de la profession

ETAPE 2

Dans le même temps sur le site **OPCABOX** (si vous envisagez une prise en charge OPCALIA) :

- 1- Saisir la **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE**
- 2- Intégrer dans les pièces jointes en fin de saisie :
 - Le **PROGRAMME DE LA FORMATION (fichier joint à cet envoi)**
 - La **CONVENTION SIGNEE (page 4)**
- 3- Conservez ces 3 éléments, mais ne rien envoyer à l'UROGEC ou à l'ANCAGEC

ETAPE 3

Une confirmation d'inscription et les reçus correspondants vous seront adressés avant le 15 février 2019.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITEES NE TARDEZ PAS A VOUS INSCRIRE

Pour toute question : ancagec@gmail.com
06 77 04 10 58

**ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES COMPTABLES ET SOCIALES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

SESSION DES 20, 21 ET 22 MARS 2019

N° de Formateur : 243 701 439 37

N° de Stage : 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION ANCAGEC

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse :

Tél : Adresse mail

Date limite de retour du dossier : 14 DECEMBRE 2018

1- COÛT DES FRAIS PEDAGOGIQUES : 670 €

Ci-joint le chèque n° _____ sur _____ de 670 € à l'ordre de l'ANCAGEC

Si vous envisagez une prise en charge OPCALIA, la demande doit être effectuée directement sur OPCABOX en précisant que l'organisme de Formation est l'ASREC FORMATION en joignant la CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE signée (jointe) ainsi que le PROGRAMME (joint).

Une demande de prise en charge OPCALIA a été effectuée ? OUI
NON (cocher la case correspondante)

2- HEBERGEMENT ET/OU RESTAURATION :

2 formules au choix :

FORFAIT PENSION comprenant 2 nuits d'hôtel + les 3 déjeuners + les 2 dîners : **340 €**

Ou

FORFAIT JOUR comprenant les déjeuners : **105 €**

Et éventuellement

Option 1 : chambre du Mardi soir 19 Mars : **105 €**

Option 2 : dîner du mercredi 20 Mars : **48 €** (compris dans le FORFAIT PENSION)

Option 3 : dîner (soirée) du jeudi 21 Mars : **95 €** (compris dans le FORFAIT PENSION)

Total repas et/ou hébergement : _____ €

Ci-joint le chèque n° _____ sur _____ de _____ € à l'ordre de l'ANCAGEC

Ne Rien noter dans cette zone

Date de réception :

Complet :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre **ASREC FORMATION**, 33 rue Blaise Pascal – CS 74123 – 37041 TOURS CEDEX, N° de déclaration d'activité: 24370143937, représenté par **Monsieur Frédéric GENICHON, directeur**,

Et L'établissement : _____

Adresse : _____

Représenté par M _____ (préciser sa qualité),

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1^{er} – Objet de la convention :

L'action de formation de la présente convention (au sens de l'article L. 6313-1 du Code du travail) est de type **ENTRETIEN ou PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES**.

ASREC FORMATION organisera l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **ACTUALISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Dates : **20, 21 et 22 MARS 2019,** Lieu : **PARIS,**

Durée (en heures) : **18.**

Article 2 – Effectif formé :

ASREC FORMATION accueillera les personnes suivantes :

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Nom Prénom : _____ Fonction : _____

Article 3 – Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement ou l'organisme financeur s'acquittera des coûts pédagogiques :

Frais pédagogiques : coût unitaire TTC **670 €** x _____ stagiaire (s) = _____ € TTC

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'établissement, ou inscrits au plan de formation.

Article 4 – Modalités de règlement :

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Article 5 – Dédit ou abandon :

En cas de dédit par l'établissement à moins de 1 jour franc avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 6 – Différends éventuels :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de TOURS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires à _____, le _____,

ASREC FORMATION
Frédéric GENICHON, DIRECTEUR

Pour l'établissement
Nom et qualité du signataire et cachet obligatoire

ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Association déclarée à la Préfecture de Paris
sous le N° 02/1456 (JO du 11/05/2002)

BULLETIN D'ADHESION A L'ANCAGEC 2018/2019

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)

Déclare adhérer à l'Association Nationale des Cadres d'Administration et de Gestion de l'Enseignement Catholique, et verse la somme de **45 Euros** au titre de ma cotisation personnelle pour l'année scolaire 2018/2019.

(Nota Bene: L'adhésion à cette association est un choix personnel, les statuts prévoient que cette cotisation soit réglée par un chèque personnel).

AleSignature :

Je complète la cotisation ci-dessus d'une cotisation volontaire personnelle de €

Ci-joint le chèque N°.....sur

Informations complémentaires:

Fonction:

Etablissement:

Adresse de l'Etablissement:

.....

CP.....VILLE:.....

Tél:.....Fax:.....

Email: (seulement si à modifier)_____

Structure de l'Etablissement :

Ecole Collège Lycée Général Lycée Professionnel Enseignement supérieur
(rayer la mention inutile)

Nombre total d'élèves: Internat: OUI NON Effectif: